



Une impression du site internet est t'elle valable juridiquement

Par **Johnbrego_old**, le **04/09/2009** à **18:38**

Bonjour,rrnrnJ'aimerais savoir si une simple impression d'une page trouvée sur un site d'un FAI ,avec l'adresse citant la source est t'il valable Juridiquement .rrnrnPlus exactement dans mon cas , ma souscription chez mon FAI s'est faite a distance et donc n'ai jamais reçu de contrat initial , bien que J'ai un abonnement très haut débit .rrnrnSur son site dans l'espace "mon compte" il promet comme avantage :rrnrnSurf 24H/sur 24 -Trés haut débit -PING préformant pour les jeux en réseaux .rnPar ailleurs , son appellation du Haut débit s'arête à 20 Mégas , donc je considère que je devraisavoir plus que 20 Megas rnrnCe qui pour moi n'a pour ainsi dire jamais été le cas , pour les 3 Engagements .rn[s]Mes questions[/s][fluo][/fluo]rnDonc ces engagements pris par mon FAI sur sonsite ,vis a vis de moi, dans mon propre espace perso, ont t'ils valeurs contractuelles devant un tribunal ??rrnrn2) Et dans ce cas dois je obligatoirement le faire constater par huissier rn(**mais faut payer.. Combien ça peut couter???**)[fluo][/fluo]rrnrn3) ou bien simplement imprimer les pages du site est t'il suffisant , , si je veux que cela ai une valeur Juridique !!!rrnrnMerci de vos éclaircissements

Par **Johnbrego_old**, le **26/09/2009** à **23:07**

Bonjour a tous , rnrnN'ayant pas eu vraiment de réponses à cette question j'ai fait constater par Huissier